

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre
Francs 41, pris au bureau.
Francs 43, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Discussion à la Chambre des Communes relative aux armemens maritimes de la Grande-Bretagne. — Article du *Courrier Français* sur le ministère. — Nouvelles d'Espagne. Elections. Echec des — Christinos. Fonds publics. — Chambre belge. Rejet de la censure théâtrale. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE. — Londres, le 5 mars.

CHAMBRE DES COMMUNES.

La Chambre se forme en comité des subsides sur le budget de la marine.

M. Wood, chargé de la présentation de ce budget, annonce que le gouvernement propose une augmentation de 5000 marins pour les forces navales actuelles de l'Angleterre, ce qui nécessitera un surcroît de dépense de 220,000 liv. sterl. (5 millions 500,000 francs). Le gouvernement demande en outre, pour une augmentation d'approvisionnement maritimes, un crédit supplémentaire de 47,000 liv. sterl. (1 million 175,000 fr.)

Les motifs qui ont engagé le gouvernement à réclamer cet accroissement dans nos forces maritimes, dit l'orateur, sont de plus d'une sorte. Le premier, c'est la nécessité de renforcer nos différentes stations navales. Il n'est pas un commandant de ces stations qui, depuis long temps, ne réclame avec instance un renfort. Chaque jour, des sollicitations de ce genre arrivent dans les bureaux de l'amirauté. Elles ont pour but la nécessité de protéger plus efficacement nos intérêts commerciaux sur divers points du globe et de réprimer plus complètement la traite des noirs et la piraterie. Si cette mesure eût été prise plus tôt, nous n'aurions pas à déplorer aujourd'hui ces horribles massacres qui dernièrement ont ensanglanté les rivages de Para.

Une autre considération non moins grave, c'est la nécessité de mettre notre marine au niveau de l'accroissement qu'ont subi les forces navales des autres puissances; je citerai entr'autres la Russie et la France qui toutes deux ont pris sur mer une attitude des plus imposantes; cette dernière puissance n'a pas maintenu moins de 12 vaisseaux de ligne en activité de service. Ces circonstances et d'autres qu'il est inutile d'énumérer, ont décidé le gouvernement anglais à mettre une escadre en mer dans le cours de l'été prochain. (Ecoutez! écoutez!)

Je m'empresse à déclarer que cette demande d'augmentation n'est motivée par aucune détermination politique, mais tous les véritables Anglais sentiront qu'il est de l'honneur de l'Angleterre de maintenir son antique prépondérance sur les mers. Il faut que nous soyons préparés à faire face à tous les événements qui pourraient survenir et à défendre en toute circonstance notre dignité nationale. Ces observations ne me sont pas suggérées par la crainte de voir la paix troublée, mais, tout en désirant son maintien, il est de notre devoir d'être prêts à la guerre en cas d'événement.

LA LUNE ET M. GRANT.

Nous extrayons du feuillet d'un journal de Bruxelles les passages suivants à propos des découvertes de M. Grant dans la lune :

La lune et M. Grant! Cette expression me semble déjà manquer de justesse, c'est M. Grant et la lune qu'il aurait fallu dire. Le créateur doit marcher avant la création, l'inventeur avant sa découverte.

Eh! quoi, dira-t-on, est-ce M. Grant qui a fait la lune? Sans doute. Je sais bien qu'au commencement de la *Genèse* il est dit que Dieu créa la lune, mais quelle lune est celle-là auprès de celle dont M. Grant vient de nous gratifier.

On pourrait nous objecter que de courageux et habiles créateurs avaient précédé M. Grant. Que chez les anciens Lucien avait déjà fabriqué une lune. Que Cyrano de Bergerac avait trouvé le moyen d'y voyager et que l'ariste avait su y découvrir une infinité de petites fioles, contenant le bon-sens d'une foule de savans et d'ignares, de naturalistes en herbe, de journalistes appréciateurs et de lecteurs crédules.

Mais ici, c'est bien autre chose, remarquez donc que c'est la science modifiée, devenue art! Voyez donc que M. Grant est appuyé d'Herschell. Et comme le disait, ces jours derniers, avec tant de candeur, un de nos confrères, les savans ne peuvent manquer de s'occuper d'une pareille découverte qui les met tous en cause. Brave et honnête journal qui se permet d'élever quelques doutes sur les hommes-chauve-souris, et qui invoque timidement, il est vrai, le jugement de Geoffroy-Saint-Hilaire, nous ne savons trop pourquoi.

Car enfin Cuvier, s'il vivait encore, aurait pu se prononcer contre les doubles bras, ou en d'autres termes, contre les ailes et les bras, mais candide journal, que voulez-vous que M. Geoffroy St-Hilaire trouve de l'extraordinaire, vous ne connaissez donc pas sa philosophie anatomique, son principe de connexions, sa théorie des analogues, vous ne savez donc pas qu'il a trouvé après Aristote la main et le bras de l'homme, dans les nageoires pectorales des poissons; ce savant naturaliste ne procède pas du simple au composé, il va du composé au simple, il examine les organes de l'être

Je n'en dirai pas davantage à ce sujet, car j'aime à croire que la chambre comprend trop bien les raisons qui ont décidé la conduite du gouvernement dans cette circonstance pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans de plus grands détails. Peut être même la chambre trouvera-t-elle que l'augmentation demandée n'est pas suffisante et en réclamera-t-elle une plus considérable.

M. Wood conclut en proposant le vote du premier article du budget de la marine, c'est-à-dire les dépenses nécessaires à l'entretien d'un effectif de 33,700 hommes pour le service maritime de l'année prochaine.

L'amiral Codrington appuie la proposition du gouvernement; il désirerait seulement que vu les circonstances, l'augmentation eût été portée au double.

M. F. Yong adhère volontiers à l'augmentation, parce qu'il espère qu'elle empêchera les Français de poursuivre leurs conquêtes sur les côtes d'Afrique.

Lord Palmerston: Je ne dirai qu'un mot en réponse aux plaintes du préopinant, c'est que le gouvernement français nous a donné, au sujet de l'affaire dont il s'agit, les explications les plus amicales, et que, sur les représentations qui lui ont été adressées, il s'est empressé de lever le blocus. (Ecoutez! écoutez!)

MM. Hume et Grote repoussent la demande comme n'étant suffisamment motivée.

Sir James Graham et Robert Peel l'appuient.

Lord Dudley Stuart pense que le gouvernement a autre chose en vue que la protection du commerce; il voudrait que le ministère vint proclamer à la face du pays que l'augmentation a pour but de s'opposer aux vues ambitieuses du cabinet russe.

Plusieurs orateurs prennent encore part à la discussion.

A la fin de la séance, la chambre adopte à l'unanimité l'augmentation demandée.

FRANCE.

Paris, le 7 mars. — Dans la soirée, MM. le duc de Broglie, Persil et Dupin, président de la chambre des députés, ont eu l'honneur d'être reçus par le roi.

S. M. a travaillé avec le président du conseil.

— On écrit de Verdun, le 28 février :

L'aide-de-camp du séraskier (ministre de la guerre turc) et un chef de bataillon de l'infanterie ottomane

le plus parfait, cherche ensuite à les retrouver dans les êtres les plus simples, ce à quoi il arrive toujours. Et bien si l'être le plus composé se trouve dans la lune, M. Grant assistera, au moyen de la lunette d'Herschell, à la première dissection qui aura lieu et avant peu il trouvera les ailes de la chauve-souris, en rudiment, il est vrai, appendues à la colonne vertébrale de l'homme.

Nous ne nous amuserons pas à mettre en regard Delaplace et M. Grant, à expliquer comment la lune n'ayant pas d'atmosphère, il s'y trouve des liquides, comment elle contient des êtres semblables et même supérieurs à ceux de la planète dont elle est le satellite, mais nous vous demanderons, honnête feuille, si à moins d'avoir été le compagnon de Gulliver dans ses voyages chez les géans ou bien de s'être promené avec Candide dans les vallées de ce bon pays d'Eldorado, on peut croire qu'il ait été rempli cinq fournaises de crown-glass et de fluit-glass et qu'il soit résulté de cette fusion une lentille du poids de 14,826 livres qui n'aurait que deux petites taches, encore sur les bords: un roi et surtout un roi d'Angleterre peut bien tenir quelques économies en réserve, mais donner deux millions pour une lunette dans l'espoir que l'instrument pourra servir à quelques progrès en navigation; comment n'avez-vous pas trouvé cela un peu fort!

Voici maintenant quelques renseignements sur M. Grant.

C'est M. Grant qui, le premier, nous a fait connaître la fameuse montre de M. Babbage. M. Babbage, si vanté par le journal français des *Connaissances utiles*, pour son invention de la machine à calculer, machine qui devait résoudre toutes les questions mathématiques, réduire les fractions et trouver les logarithmes, machine qui mit l'effroi parmi les calculateurs rétribués et les teneurs de livres, machine si sérieusement et si gravement décrite et, dont hélas! on ne parle déjà plus.

Mais revenons à la montre de M. Babbage, que dans les revues anglaises M. Grant décrit avec une soignée prédilection. C'était la un prodige plus extraordinaire que la machine à circuler. Cette montre faisait la cuisine et sonnait les heures; elle lavait la vaisselle et in-

assistait il y a quelques jours à un banquet offert par des officiers de la garnison. L'aide-de-camp sollicita la permission de porter un toast, et l'ayant obtenu, il dit: « Au nom de l'armée dont je fais partie, j'ai l'honneur de saluer MM. les officiers français. Puissent-ils toujours être également heureux en guerre et en amour! »

Ce compliment à la turque fut parfaitement accueilli; un officier d'état-major français y répondit convenablement, mais quand il eut exprimé le désir que les armées du Grand Seigneur fussent désormais victorieuses de celles de l'empereur des Russes, l'enthousiasme des deux étrangers se manifesta de la manière la plus éclatante. Ils jurèrent, en brandissant leurs damas, que jamais la nation turque ne recevrait la loi de l'autocrate, et ils prirent le prophète comme témoin de la sainteté de leurs sermens.

— Sept bureaux sur neuf ont autorisé la lecture d'une proposition de M. Lherbette, sur le rapport de la loi de 1807, qui limite le taux de l'intérêt conventionnel.

— L'organe officiel de l'opposition dynastique, le *Courrier français*, reconnaît que toute alliance est devenue impossible entre M. Thiers et la gauche depuis la nouvelle position prise par M. le président du conseil. M. Thiers revient aux idées gouvernementales de la doctrine, et dès-lors M. O. Barrot et ses amis ne peuvent plus songer, sans se voir accusés d'une inconséquence coupable, à prêter leur aide aux continuateurs du système du 11 octobre. D'ailleurs le *Courrier français* publie aujourd'hui le programme de l'opposition dynastique, et après l'énonciation des principes contenu dans ce manifeste, on verra quelle immense distance sépare M. O. Barrot de M. Thiers. Voici le programme du *Courrier*: « Réforme industrielle, réforme électorale, abolition des lois de septembre, retour dans les institutions à la sincérité du gouvernement représentatif, recherche sérieuse et efficace de tous les moyens d'améliorer matériellement et moralement le sort d'un grand nombre en assurant sécurité à tous. »

— L'affaire Delacollonge a été terminée le 4 de ce mois. Le jury ayant admis la non-préméditation dans l'exécution du meurtre, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition publique pendant une heure. Il a été comme fondroyé en entendant prononcer l'arrêt. Il est tombé sur son banc, anéanti, et les deux gendarmes qui l'avaient amené ont dû l'aider à quitter la salle d'audience.

diquait les minutes. On la laissait dans sa chambre après avoir poussé certain ressort; on fermait sa porte, et lorsqu'on rentrait on trouvait son lit fait, son linge blanchi, ses chemises plissées, ses foulards repassés, sa chambre balayée et sa montre à l'heure. Siècle d'ingrat; au commencement de 1834 il n'était question que de cette montre et déjà l'on n'en parle plus.

C'est encore à M. Grant que nous devons des détails minutieux sur cette machine si précieuse en économie domestique, et si curieuse sous le rapport de l'art dont les desseins ont été déposés dans tous les cabinets de toutes les capitales du monde. Vous placez un bœuf à l'entrée et la machine vous le rendait en beefsteaks grillés, en aloyaux rôtis; les tendons en instrumens de correction, les os en moules de bouton, en manches de couteau; les cornes en peignes de toutes dimensions, en tabatières; le poil tissé en étoffes teintes en bleu de prusse que fournissaient les sabots.

En 1833, M. Grant nous a fait part d'une découverte non moins surprenante qui avait eu lieu en Amérique. Vous n'avez sans doute pas oublié le piano à voix humaine, ce piano qui chantait correctement tout un opéra, dont on ne perdait aucune accentuation et qui devait remplacer les chœurs sur nos théâtres. L'effroi fut à la scène, les premières chanteuses baissèrent de dix pour cent, les Ellevion, quoiqu'il n'y ait plus, se présentèrent de tous côtés pour contracter engagement à 6000 fr. Eh bien! on attend encore l'importation de l'instrument qui parle, aussi les premières chanteuses sont-elles redevenues chères et n'en a pas qui veut; quant aux Ellevions, ils ont de nouveau disparu.

En 1832 ce fut bien pis (peut être malgré l'époque orangée et voisine de tant de graves commotions vous rappellerez-vous encore ce grand bruit), on annonça en Amérique (toujours au loin) la plus étonnante de toutes les découvertes. Il ne s'agissait de rien moins que d'enlever au beau sexe la plus belle de ses prérogatives, aussi, Dieu sait comment les femmes s'en étourdirent; on avait inventé un pétrin merveilleux avec lequel on fabriquait des enfans à la mécanique. Ce progrès subit qui devait peupler entièrement et avec rapidité les solitudes du nouveau monde nous fut encore annoncé par M. Grant.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le Journal de Paris :
Une dépêche télégraphique de Narbonne annonce que le 28 février, 3,000 carlistes ont surpris et ont tué ou fait prisonniers 600 hommes dans les défilés d'Olania.

Le 1er mars, Brujo a battu les christinos près de Ripoll, qui est serré de près par sa division et par celle de Tristani.

Le 3, les 300 hommes occupant Ribas se sont repliés sur Doria. On assure que Mina est parti le 2 pour Manresa. On craint de nouveaux désordres à Barcelone.

Une seconde dépêche porte que, le 5 mars, 4,000 carlistes et 100 chevaux étaient près de Puycerda, menaçant cette ville. Les paysans de la plaine se réfugiaient en foule sur notre territoire.

On écrit de Barcelone, 28 février :
Les élections sont terminées. Ont été élus : MM. Mendizabal, Busana, secrétaire de la députation provinciale; Ribas, commandant du bataillon de la Blusa; Rovilaita, médecin; Camps y Camp, pharmacien; Torrens y Miralda, riche capitaliste; il a été réélu parce que son vote n'a cessé d'être favorable à l'opposition.

Les autres nouveaux élus ne faisaient pas partie de la chambre : ce sont des libéraux ardents, disposés à seconder M. Mendizabal, s'il suit sa marche progressive, mais prêts à se déclarer contre lui s'il ne tient pas ses promesses.

On croit que sur les douze procuradores à nommer encore par la Catalogne, six seront dévoués à Mendizabal et six autres au parti de Toreno.

Le ministre actuel de la guerre, M. Martin de los Heros, a été nommé procurador par les électeurs de Bilbao.

Le général Mina et son secrétaire ont été élus à Pampelone.

Il paraît avéré aujourd'hui que Balmaceda a été livré aux carlistes par la trahison du commandant de cette place.

BELGIQUE.

Bruxelles, 8 mars (trois heures). — Les cours des fonds espagnols ont d'abord fléchi à l'ouverture de la bourse. La dette active à 43 5/8, passive 14 1/2 A. Peu à peu ils se sont remis, à 2 heures, on faisait active 43 7/8 argent, passive 14 1/8. Il n'était bruit que de la décision de l'intervention française en Espagne, plusieurs lettres de Paris la donnent comme chose arrêtée.

Après la cote, on est resté à 44 argent. Il a été impossible d'avoir les cours d'Anvers et d'Amsterdam.

La société anonyme pour acheter des biens nationaux en Espagne, a été constituée ce matin par acte notarié; MM. Engler et Depouhon font partie du conseil d'administration. Les statuts seront distribués ce soir.

Paris, 7 mars. — Ardoim, 44 1/4 (baisse 5/8), passive à 14 1/4.

Le mouvement de la dette active a été très-varié; tombée, 43, elle est revenue à 44 3/8.

Londres, 5 mars (quatre heures). — Consolidés 91 1/2; hollandais 2 1/2 p. c. 55 3/4; Espagnoles : active 45 1/2; passive 15 1/4; différée 22 5/8; portugais 5 p. c. 79; 3 p. c. 49 1/4; brésiliens 87. Les valeurs de la Péninsule ont éprouvé une assez bonne amélioration sur le cours précédent, elles étaient plus recherchées.

Madrid, 27 février. — La capitale n'a jamais été plus tranquille, le résultat prévu des élections donne de la confiance à la bourse, et nos fonds sont en hausse. Valés non consolidés ou coupons 27; dette sans intérêt 15 au comptant et 16 1/4 à un mois de date; 4 p. c. à 60 jours 44 1/2, 5 p. c. dito 52.

Plusieurs journaux et nous-mêmes, parlant d'un voyage de la Reine des Français à Bruxelles, d'après un ou dit qui nous avait été communiqué avec les nouvelles du jour, avons rattaché à ce voyage des projets d'alliance entre le prince Auguste de Saxe-Cobourg et la princesse Marie, sœur de notre Reine. Mieux informé aujourd'hui, nous pouvons annoncer que ces bruits n'ont aucun fondement. Il est vrai que la Reine des Français doit venir à Bruxelles, mais on ignore jusqu'à l'époque de son arrivée et tout fait présumer qu'elle ne sera ici qu'après Pâques.

L'Union publie les lettres suivantes :
Lettre du colonel Chapelié à M. le lieutenant-colonel du génie Huybrechts.

Monsieur,
Des circonstances fortuites ayant mis sur la trace des auteurs des calomnies et des injures qui pullulent contre moi dans le Méphistophélès, je suis parvenu à fournir à quatre officiers la conviction la plus intime que vous avez joué le principal rôle dans cette affaire. Voici comment les choses se sont passées :

Il y a environ un mois que vous avez présenté au sieur René-Spitaels un article préparé par vous : cet article dirigé contre moi fut trouvé trop faible par René-Spitaels qui passa la soirée à le refaire : vous vous êtes trouvés dans l'embaras pour savoir comment serait signé l'article qui avait été fait sous forme de lettre : c'est vous qui avez eu l'idée de le signer un élève de l'Ecole Militaire.

Il est inutile de vous donner d'autres détails sur la part plus ou moins directe que vous avez

prise dans la rédaction des autres articles publiés contre moi : il me suffit de savoir que vous avez exprimé positivement l'intention de me faire quitter le commandement de l'école.

Pour faire ressortir davantage la noblesse de votre conduite à mon égard, je vais rappeler à votre souvenir, quoique vous ne l'avez point oublié, que vous êtes venu plusieurs fois me voir à l'école : que la dernière fois que vous y vîntes, vous me demandâtes de vous rendre un service et que je fis preuve de mes bonnes dispositions à vous obliger : à cette occasion, croyant parler à un officier loyal, je vous témoignai le chagrin que me causaient les attaques dont j'étais l'objet dans le Méphistophélès.

Je vous dis que ces injures, quoique légères, rendaient ma position insupportable, et qu'il me serait impossible, si cet état de choses continuait, de remplir les pénibles fonctions qui m'étaient confiées : je vous demandai même s'il vous convenait d'être appelé au commandement de l'école; votre modestie vous porta à rejeter cette idée. Vous cherchâtes à m'encourager par des éloges exagérés : peu de jours après, vous avez rédigé l'article que M. Spitaels a perfectionné.

La conduite que vous avez tenue, vous place de manière qu'il y aurait de la duperie à vous demander une réparation quelconque. Vos antécédents, les renseignements qui me parviennent sur votre compte, prouvent que vous vous bornez ordinairement à attaquer et à calomnier dans l'ombre. Je n'ai donc pour toute réparation qu'à faire connaître votre conduite à l'armée : j'obtiens cette réparation en publiant la lettre que je vous écris aujourd'hui.

Bruxelles, 7 mars 1836.
Chapelié.

A M. le lieutenant-colonel du génie Huybrechts.
Déclarations de MM. Borremans, Jacques, Renard et Limauge.

M. le lieutenant-colonel Chapelié nous ayant mis à même de prendre connaissance de renseignements qui établissent la coopération de M. le lieutenant-colonel du génie Huybrechts à la rédaction de la lettre insérée dans le Méphistophélès du 14 février dernier, et signée, « Un élève de l'Ecole Militaire », nous déclarons qu'il en est résulté pour nous la conviction intime des faits suivants :

Que le 1er colonel Huybrechts apporta, dans une des soirées de la première quinzaine de février, au sieur René Spitaels, un article écrit contre le Colonel Chapelié.

Le sieur Spitaels ne trouva pas cet article assez énergique et le modifia.

Lorsque ce travail, sous forme de lettre, fut terminé, le lieutenant-colonel Huybrechts leva la difficulté qui s'était présentée relativement à la signature qui serait apposée au bas de cette lettre, en proposant de la signer : « Un élève de l'Ecole Militaire ».

Bruxelles le 5 mars 1835, à sept heures du soir.
Signé : Borremans, capitaine.
L. Jacques, capitaine d'artillerie.
B. Renard, capitaine d'état-major.
D. Limauge, médecin de l'Ecole Militaire.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.
Séance du 8 mars. — L'ordre du jour appelle la suite du second vote de la loi communale. On en est resté au titre des attributions.

L'article 1er est adopté sans changement.

A l'article 2, portant que les délibérations du conseil sont soumises à l'avis de la députation provinciale, et à l'approbation du gouvernement, M. Pirmez demande que l'on rétablisse la disposition primitive portant l'approbation du roi.

Cette proposition est adoptée. L'art. 3 est adopté sans discussion.

M. Dubus propose une disposition additionnelle à l'art. 4. Elle est ainsi conçue : « Néanmoins les contraventions à ces réglemens seront dès maintenant poursuivies et punies comme contraventions de simple police. »

L'article est adopté avec cette addition.

A l'art 17 le troisième paragraphe est remplacé par la disposition suivante, proposée par M. Demonceau. « Le bourgmestre assiste quand il le juge convenable, aux réunions des administrations des hospices et bureaux de bienfaisance. Dans ce cas il est président de l'assemblée, et y a voix délibérative. »

On passe à l'article relatif aux spectacles.

M. Nothomb propose de remplacer la dernière disposition de l'article par ces mots : « Le conseil veille à ce qu'il ne soit donné aucune représentation contraire à l'ordre public (sans plus). »

De toutes parts : Aux voix ! aux voix.

M. Nothomb. Si l'assemblée ne veut pas renouveler la discussion, je renoncerais à la parole. (Oui, oui.)

M. Dumortier. Il faut exécuter le réglemant, et entendre les développemens de l'amendement. (Aux voix, aux voix.)

M. Nothomb. Si la chambre veut clore, je n'en réfère plus volontiers à mes premiers développemens.

M. la président. Quelqu'un demande-t-il la parole contre la clôture ?

M. Dechamps. Comme je n'étais pas présent à la première

discussion, je tiens cependant à faire connaître mon opinion : je demande l'autorisation de la publier dans le Moniteur. (Oui, oui.) La clôture est prononcée.

M. Dubus. Mais il faudrait plutôt mettre aux voix le retranchement des mots aux bonnes mœurs.

M. Nothomb : La rédaction que je propose doit remplacer la dernière partie de l'article, et si je l'ai présentée, c'était pour éviter de faire voter séparément sur ce qui a rapport aux bonnes mœurs, il peut répondre à quelques membres de se prononcer sur une question ainsi posée : si on adopte la rédaction que je propose, ce serait sans plus, comme je l'ai mis entre parenthèses, il n'y aurait plus lieu à s'occuper de la question des bonnes mœurs.

Après quelques discussions, la chambre décide qu'elle discutera l'article, et le votera par paragraphe.

Les deux premiers paragraphes sont adoptés à l'unanimité.

M. Nothomb demande que l'on vote d'abord sur les mots à l'ordre public, avant de voter sur ceux aux bonnes mœurs.

Cette question de priorité est mise aux voix ; elle est rejetée après une double épreuve, par appel nominal à la majorité de 47 voix contre 45.

On procède à l'appel nominal sur la disposition ainsi conçue : « Le conseil veille à ce qu'il ne soit donné aucune représentation contraire aux bonnes mœurs. »

92 membres sont présents : 2 se sont abstenus ; 45 votent pour ; 45 votent contre. En conséquence, aux termes de l'article 38 de la constitution, qui porte qu'en cas de partage de voix l'article est rejeté, la disposition relative aux bonnes mœurs n'est pas adoptée.

Ont voté pour MM. Adriaens, Bekaert, Bosquet, Brabant, Coppieters, de Behr, de Foere, de Longrée, Demeer de Moorsel, F. de Mérode, W. de Mérode, Demonceau, de Meulenaere, Denef, Dequesne, de Sécus, Desmet, de Terbecq, de Theux, Dubus aîné, Eloy, Ernst, Hye-Hoys, Kepenne, Kervyn, Legrelle, Mast de Vries, Milcamps, Morel d'Anheul, Polfliet, Pollenus, Quirini, Raikem, A. Rodenbach, C. Rodenbach, Schaezen, Schyven, Simons, Thienpont, Ullens, Vandenbelen, Verdussen, C. Vuytsteke, L. Vuytsteke, Stas de Volder.

Ont voté contre : MM. Coghén, Cols, Corbisier, Cornet de Grez, Dams, David, De Jagher, De Puydt, de Renesse, Desmaisières, Desmanet de Biesme, Devaux, d'Hoffschmidt, Doignon, Dubois, B. Dubus, Duvivier, Fallon, Frison, Gendebien, Heptia, Jullien, Lardinois, Lebeau, Liedts, Manilius, Meus, Nothomb, Pirmez, Pinson, Rymackers, Rogier, Rouppe, Seron, Smits, Trenteseaux, Troye, Vandenberg, Vandenhove, Vandevlede, Vergauwen, Vanhoobrouck, Vilain XIII, Watlet, Zoutie.

M. Dechamps s'est abstenu, n'ayant pu développer son opinion, il déclare qu'il persistait dans la première opinion qu'il avait émise sur l'inutilité de cette partie de l'amendement.

M. Dumortier : Je me suis abstenu par les mêmes motifs que lors du premier vote.

La disposition relative à l'ordre public est ensuite adoptée par assis et levé.

L'article est adopté dans son ensemble.

La chambre adopte ensuite les art. 24 à 56 inclusivement.

La séance est levée à 4 heures et demie. Demain séance à midi.

LIÈGE, LE 9 MARS.

La chambre des représentans est revenue hier sur le vote qu'elle avait précédemment émis relativement à la police des théâtres. On se rappelle que M. Nothomb avait proposé un amendement qui accordait aux conseils de régence, le droit d'empêcher les représentations de nature à troubler l'ordre public sans plus. C'est-à-dire qu'il supprimait dans l'article en délibération les mots : et contrairement aux bonnes mœurs. Cette suppression a été votée hier par 45 voix contre 45. En conséquence, aux termes de la constitution les mots en question sont définitivement rayés de la loi. Nous applaudissons à la décision de la chambre. La réaction de l'opinion contre les pièces immorales se prononce davantage tous les jours, et il était fort peu sage de leur rendre, comme on dit, l'attrait du fruit défendu.

Nous reproduisons, sous la rubrique de Paris, l'analyse d'un article important du Courrier Français, donnée par la Correspondance Particulière. Nous croyons qu'elle a mal interprété cet article. La rupture entre le ministère français et l'ancienne opposition n'est pas encore décidée. La gauche déclare au contraire, par l'organe de son journal le plus influent, qu'elle est disposée à faire les sacrifices que la position exige pour amener une transaction. — Du reste, la question ne peut pas demeurer long-temps douteuse. On a beau reculer, il faudra bien qu'on s'explique enfin de part et d'autre, et l'occasion ne tardera pas à se présenter.

Aujourd'hui vers les neuf heures du matin, une quantité de pierres se sont détachées de la voûte qui forme l'entrée de la rue des Wallès, près de la porte St-Léonard et ont failli être la cause d'un malheur. Le sergent chef du poste de St-Léonard a été atteint au bras d'une de ces pierres. Espérons que l'autorité prendra les mesures nécessaires pour prévenir les accidens qui pourraient résulter du moindre retard qui serait apporté à la démolition ou à la réparation de cette voûte qui menace ruine.

Par ordonnance du 3 de ce mois, la chambre du conseil du tribunal de Hasselt, a renvoyé devant la chambre des mises en accusation de Liège, le nommé Peeters (Paschal), domestique à Cortessem, sous la prévention de meurtre commis sur la personne de Louis Vanlooffelt de Wintershoven.

Par ordonnance du même jour, ont été renvoyés devant la chambre des mises en accusation de Liège; Jean Boes et sa mère Anne-Marie Valkeneers de Wellen, du chef d'avoir commis divers vols avec escalade dans un enclos, au préjudice des enfants de Jean Menten et la veuve Henri Briers de Wellen. (N.)

Les travaux du chemin de fer, malgré le mauvais temps, se poursuivent avec activité sur toute la section d'Anvers; il ne reste plus que deux mille mètres de rails à poser, ce qui permet d'espérer l'achèvement de ces travaux dans le courant d'avril. Il paraît qu'on commencera incessamment les opérations d'un projet de chemin convert qui se dirigera de la station à travers les glacis et fortifications pour rejoindre la grande route contre la porte de la ville.

Les journaux de Bruxelles annoncent la mise en activité du chemin, du 1^{er} au 10 avril. Nous ne croyons pas qu'elle puisse avoir lieu le 1^{er} mai. (Journal d'Anvers.)

Nous avons donné, d'après un autre journal, quelques détails relatifs au canal de jonction entre le Rhin et le Danube. Nous trouvons sur le même objet les lignes suivantes dans l'Espoir: « Ce projet était resté sans probabilité d'exécution jusqu'en 1830 et que ce fut à cette époque qu'un de nos compatriotes, M. Charles d'Hanens, de Gand, proposa à S. M. le roi de Bavière, de le faire exécuter sans aucuns frais pour l'état Bavaurois; ce que le roi Louis accepta en lui conférant le titre de son commissaire royal honoraire pour entamer les négociations, etc., que le mode qu'il a proposé tant pour l'exécution du canal que pour la prompt navigation au moyen de la vapeur a été adopté par sa majesté qui le fait suivre en tous points; mais le journal de Liège peut bien avoir fait cette erreur, car le roi de Bavière lui-même semble ne pas se rappeler que c'est, grâce au mode proposé par M. d'Hanens, que le projet gigantesque conçu par le génie de Charlemagne, recevra de nos jours son exécution. »

On écrit de Gand, 7 mars: « A la suite d'une dispute entre quatre bourgeois et un caporal du tome de ligue, les premiers, pris de boisson, ont voulu jeter le militaire dans l'eau. Arrivé au bord du canal, le militaire, armé de son sabre, en a porté un coup à l'un des agresseurs, qui est resté sur la place. »

La chambre des mises en accusation vient de renvoyer devant les assises de cette province le sieur Alfred Motte, sous la prévention d'avoir distribué un pamphlet (la Messaline) contraire aux mœurs. Le sieur Van Synghel a été mis hors de cause. Mais la chambre des mises en accusation a maintenu les réserves du ministère public, tant contre Van Synghel que contre Motte, comme distributeurs de pamphlets qui ne portaient point l'indication vraie des noms, profession et demeure de l'auteur ou de l'imprimeur.

M. le gouverneur vient d'inviter les administrations des communes de la province à veiller à ce que les cabarets se ferment à l'heure prescrite par les réglemens. »

On écrit de Londres, 2 mars: Les actionnaires de l'entreprise du tunnel sous la Tamise ont tenu hier leur réunion annuelle. Le président, M. Harvey, a fait observer que « malgré tous les doutes et toutes les prédictions contraires, les travaux du tunnel avaient été repris, que l'ancienne route a été remplacée par une nouvelle beaucoup plus solide; que le tunnel a aujourd'hui 18 pouces de longueur de plus qu'il y a onze ans, et qu'enfin, grâce à l'expérience du passé et au zèle de M. Brunel, il n'était presque plus possible de douter de l'accomplissement de notre grande entreprise nationale. » Nous accueillons ces déclarations avec la plus vive satisfaction, car elles confirment ce que nous avons toujours dit, savoir: que si le zèle des travailleurs ne se ralentissait pas et que les actionnaires intéressés dans la spéculation ne se laissaient pas décourager par un premier échec, leur persévérance finirait par être couronnée de succès. Nous nous réjouissons d'apprendre que nos prévisions se sont réalisées, et d'entrevoir dans l'achèvement de ce gigantesque travail qui, par sa hardiesse et la grandeur de la conception, est digne du génie entreprenant de la nation anglaise. (Sun.)

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LIÈGE. Une feuille de cette ville manifestait, il y a peu de jours, des craintes sérieuses sur l'existence du Conservatoire de Musique, l'un des principaux établissements de notre ville. — Le bail de la maison, occupée aujourd'hui par le Conservatoire, expire dans un terme assez rapproché, et il paraît que la régence n'est point encore en mesure d'assurer un autre local à l'institution. — Nous aurions eu quelque peine à croire à l'exactitude du rapport de notre confrère, si nous ne le savions d'ordinaire assez bien informé alors qu'il s'agit de matières d'intérêt communal. Il est en effet assez difficile de comprendre comment l'administration de notre ville, qui

s'est occupé avec tant de zèle de tous les établissements d'instruction, qui vient de fonder une académie de peinture, qui enfin dans presque toutes les occasions prend à cœur les intérêts de la science et des beaux arts, comment disons-nous, cette même administration laisserait tomber la plus populaire de nos institutions, le Conservatoire de Musique. — Ne serait-il pas étrange de voir, par exemple, fermer les portes de ce Conservatoire, le jour même où la régence de Liège procéderait à l'inauguration de la statue du fondateur de l'opéra comique, du plus célèbre de nos artistes, de notre grand compositeur, de Grétry?

Il n'est pas besoin sans doute de faire de nouveau l'apologie du Conservatoire. N'est-ce point de son sein que sont sortis une foule de jeunes musiciens pleins de mérite, et destinés à renouveler, à raviver nos orchestres? N'est-ce point de l'école de Liège que sont sortis aussi des artistes dont plusieurs jettent déjà de l'éclat au dehors. Nous citerons en première ligne notre jeune professeur, M. Prum, que tous les journaux de Paris, ont proclamé un grand artiste, et il est bon de le rappeler, car il semble que nous sommes devenus un peu oublieux dans notre bonne ville; ne se rappelle-t-on plus aussi le jeune Renken, dont les feuilles de Vienne ont parlé avec avantage; récemment n'avons nous pas applaudi aux compositions de MM. Soubre et Wanson, appartenant également de l'Ecole de Musique. Nous pourrions ajouter d'autres noms très-recommandables à tous ceux que nous venons de citer; car nous entendons, chaque jour dans nos concerts, de jeunes talents pleins de sève et d'avenir. — N'est-ce rien aussi que ces grandes et brillantes soirées musicales organisées à Liège dans quelques solennités et dont tout le monde sans doute a gardé le souvenir. Etait-ce là chose possible avant le conservatoire? Nous dirons pour notre compte, que nous ne le pensons point. Le plus grand lustre musical de notre ville, date évidemment de la fondation de l'établissement dont l'existence est aujourd'hui remise en question.

Pendant que le conservatoire de Liège penche pen-être, vers sa ruine, les journaux de Gand, nous entretiennent de la prospérité de celui de la capitale des Flandres, soutenu par les seuls efforts de la régence de cette ville. Là aussi on a senti que les cités ne sont rien sans beaux arts: c'est la lyre des d'Amphion qui a élevé leurs murailles, et sans vouloir faire ici de la poésie, nous dirons que les neuf Muses sent sœurs, que les arts marchent toujours avec la science, qu'ils complètent seuls la civilisation d'un pays.

Lois de nous l'idée que la régence ait arrêté le projet de laisser tomber l'Ecole de Musique de Liège. Des dissensions intestines ont éloigné de l'administration une partie de nos magistrats municipaux. Un surcroît de travail est par conséquent retombé sur ceux qui sont demeurés. Les affaires journalières, qu'ils se trouvent dans l'obligation de traiter, absorbent une grande partie de leur temps, et celles pour lesquelles on a, comme on dit, quelques mois devant soi, pré-occupent moins l'attention: on croit avoir le temps d'y songer; mais le choix d'un local pour le Conservatoire, n'est point une affaire que l'on puisse terminer en vingt-quatre heures: elle présentera, au contraire, beaucoup de difficultés. — Notre ville offre d'abord très peu de locaux distribués convenablement pour l'Ecole de Musique. C'est peut-être en cela même que consiste l'erreur de la régence. On peut croire qu'il sera facile de transporter le Conservatoire de Musique de la rue de la Cathédrale dans tel autre quartier de la ville. Eh bien! il n'en est pourtant point ainsi. Il sera très difficile de trouver un bâtiment approprié aux besoins de l'enseignement donné au Conservatoire, et c'est, nous le répétons, une affaire qui réclame dès à présent, toute l'attention de l'administration municipale.

M. Thénot vient de faire paraître la 4^e livraison de son *Traité de perspective pratique*, pour dessiner d'après nature. Tout ce que l'on doit savoir est compris dans ce livre, avec lequel, sans maître, on peut très-bien apprendre. Cet ouvrage est d'autant plus précieux qu'il est le seul dans ce genre, le premier qui traite de la manière la plus simple de voir juste et de dessiner exactement d'après nature, se rendant compte de tout. On conçoit facilement de quelle utilité majeure il est pour toute personne qui s'occupe de peindre et de dessiner.

Il y aura 6 livraisons de 4 planches chacune avec texte explicatif, du prix chacune de 1 fr. 50 c. L'ouvrage terminé sera porté à 10 fr. — On souscrit chez l'auteur, place des Victoires n° 6, à Paris, et au bureau du *Politique*, où sont déposées les livraisons parues.

VILLE DE LIÈGE Les bourgmestre et échevins informent les habitants que le contrôle des gardes civiques du service ordinaire pour le quartier de l'Est, vient d'être arrêté par le conseil de régence, et qu'il est soumis à l'inspection des intéressés en exécution de la disposition suivante de la loi du 2 janvier 1835. * Tout membre de la garde pourra également appeler des décisions du conseil de régence, par lesquelles les gardes auraient été indûment portés sur le contrôle de réserve, à l'Hôtel-de-Ville, le 2 mars 1836.

Les bourgmestre et échevins, vu l'arrêté de M. le gouverneur, en date du 5 de ce mois, qui prescrit les formalités exigées par la loi du 8 mars 1810, en ce qui concerne les propriétés à exproprier pour l'établissement de la rue devant les Carmes, qui doit aboutir au pont de la Boverie;

Arrêtent: Le plan indicatif desdites propriétés, restera déposé pendant huit jours, au secrétariat de la régence. On peut en prendre connaissance dans ce délai et faire sur son contenu telles observations que l'on jugera utiles. Le présent sera inséré dans les feuilles publiques et affiché tant sous le perron de l'Hôtel-de-Ville qu'à la porte de l'église de St-Jacques. Liège, le 7 mars 1836. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 8 MARS. Naissances: 6 garçons, 4 fille. Décès: 4 garçons, 1 fille, 1 homme, 1 femme, savoir: Lambert-Nicolas-Joseph Lacroix, âgé de 67 ans, maréchal ferrant, rue en Bèche, époux en secondes noces de Marie Ernotté. — Marie-Louise Dujardin, âgée de 74 ans, rentière, mont St-Martin.

CIRQUE OLYMPIQUE. DE MM. GAUTHIER ET LIEBHARD. AU MANÈGE ST-PIERRE. Aujourd'hui jeudi, pour la seconde et dernière fois, Joco parle le singe Mandril, de la ménagerie de M. Martin. — Le vieux Grec, défendant l'étendard de la Croix, par M. Gauthier. — Le cheval valseur. — Flore et Zéphyr. Le spectacle sera terminé par l'Arabe et son Coursier.

ANNONCES. A LOUER un ATELIER convenable à faire des machines à vapeur ou toute autre machine, en ville. S'adresser rue Pont-d'Ile n° 6. 24

VENTE DE MEUBLES. Le samedi douze mars 1836, à deux heures de relevée, lhuissier ENGLEBERT, VENDRA en sa demeure, rue Pied de Pierreuse, une haute garde-robe, deux poêles, un service à café, 3 grandes glaces, armoire, tables, chaises et autres objets. 34

VENTE D'UNE MAISON Lundi 14 mars 1836, à deux heures, le notaire PAQUE exposera en VENTE aux enchères, en son étude, rue Souverain-Pont, UNE MAISON, sise à Liège, place St-Denis, n° 746, avec un bâtiment, dans la rue de la Régence, ayant 18 pieds de largeur. S'y adresser ou audit notaire. 263

CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ÉCOLE, A SOUMAGNE. Le lundi 14 mars prochain, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement, en la maison commune à Soumagne, pardevant le bourgmestre et les assesseurs dudit lieu, à l'adjudication au rabais de la construction d'une SALLE D'ÉCOLE communale. Le plan et le cahier des charges de cette construction sont déposés au secrétariat municipal, où l'on peut en prendre inspection. Soumagne, le 28 février 1836. Pour le bourgmestre, M. J. ANCIEN, assesseur.

A VENDRE UNE MAISON DE COMMERCE, SISE RUE DES ÉCOLIERS. Le vendredi 11 mars 1836, à dix heures du matin, le notaire PAQUE VENDRA au plus offrant, pardevant M^o OPHOVEN, juge de paix à Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais: UNE MAISON sise à Liège, rue des Écoliers n° 254, aux conditions que l'on peut voir audit bureau et chez le notaire. 222

ROUTE DE L'EMBLEVE, ADJUDICATION DE BARRIÈRES ET D'ENTRETIEN Samedi 19 mars 1836, à 9 heures du matin, en la demeure du sieur Taxhet, à Beaufays, la commission administrative fera procéder à l'adjudication des barrières établies sur ladite route, savoir:

- 1 celle à Embourg,
 - 2 " Beaufays,
 - 3 " Haie de chêne,
 - 4 " Hornay,
 - 5 " Sprimont,
 - 6 " Florzée,
- Dans la même séance on procédera également à l'adjudication de l'entretien de ladite route, le tout pour un terme de trois ans, aux clauses et conditions qu'on peut voir chez M. Richard-Lamarque, secrétaire de la commission, à Liège. 33

Vente

POUR

FACILITER LE PARTAGE D'UNE SUCCESSION.

Les mercredi et jeudi, 23 et 24 mars courant, à 10 heures du matin, au domicile du sieur Silvestre Wathélet, situé sur la place de la Licour, commune de Herstal, le notaire COURARD, dudit lieu; procédera en présence de Monsieur OPHOVEN, juge-de-Paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, à la VENTE publique aux enchères, des IMMEUBLES dont la désignation suit, savoir :

COMMUNE DE HERSTAL.

1. lot. Une maison de maître en fort bon état, présentant les commodités désirables, avec pompe, cave, écurie, cour derrière et petit jardin sur le devant, situés sur le rivage de la Meuse, vis-à-vis du passage d'eau à Wandre.
2. Une idem très-petite, annexée à la précédente, tenue par Elisabeth Croissant.
3. Une idem solidement bâtie, consistant en rez de chaussée, composé de deux pièces, plancher avec magasin à houille, dit *Paire*, y attenant, contenant en superficie, 48 perches environ, situés *Alle-Cheraz*, exploités par M. Léonard Jehotte.
4. Une idem divisée en deux habitations, avec 4 perches 35 aunes de jardin potager y annexés, situés à *Chertal*.
5. Un verger garni d'arbres, situé en *Hemlot*, mesurant 94 perches, 89 aunes, exploité par la veuve Bailly, née Lepourceau.
6. Une pièce de terre à labour, située au même endroit, contenant 17 perches 43 aunes, exploitée par la même.
7. Une pièce de terre, pré et oseraie, située en *Marexhe*, contenant 37 perches 5 aunes, exploitée par la dame veuve Gérard Thomson.
8. Une pièce de pré et oseraie, située au même endroit, mesurant 50 perches 12 aunes, exploitée par la même.
9. Une id. — id. — id., au même endroit, contenant 57 perches 84 aunes, exploitée par Mathieu Riga.
10. Une id. — id. — id., au même endroit, contenant 45 perches 76 aunes, exploitée par le sieur Jean Riga.
11. Un pré aussi en *Marexhe*, mesurant un bonnier 49 perches, exploitée par Jean Bar, genre Gastadot.
12. Une pièce de terre labourable, au même endroit, contenant 10 perches 89 aunes, exploitée par la veuve Gérard Thomson.
13. Un verger garni d'arbres, situé au *Tige*, mesurant 43 perches 59 aunes, exploité par le sieur Jean Joseph Heuseux.
14. Une idem, situé au *Crucifix*, mesurant 24 perches 79 aunes, exploité par la veuve Toussaint Dery.
15. Une terre, située sur *l'île de Monsin*, mesurant 13 perches 7 aunes, exploitée par la dame veuve Keppenre, réaliée à Jean Jacques Wilmet.
16. Un verger arboré, au même endroit, contenant 21 perches 79 aunes, exploité par la même.
17. Une pièce de terre, au même endroit, contenant 13 perches 7 aunes, exploitée par la même.
18. Un pré, au même lieu, mesurant 10 perches 89 aunes, exploité par la même.
19. Une pièce de terre, située à proximité du *Jonkai*, contenant 17 perches 43 aunes, exploitée par le sieur Mathieu Godin.
20. Une idem, située au même lieu que la précédente, contenant 21 perches 79 aunes, exploitée par le sieur Henri Detongres.
21. Un verger garni d'arbres, situé en *Milsaucis*, contenant 17 perches 43 aunes, exploité par Jean Baptiste Closset.
22. Une pièce de terre, située sur *l'île de Monsin*, contenant 13 perches 7 aunes, exploitée par le même.
23. Un pré, au même endroit, de la contenance de 17 perches 43 aunes, exploité par ledit Jean Baptiste Closset.
24. Un idem, au même endroit, mesurant 13 perches 7 aunes, exploité par le même.
25. Une pièce de terre, située au même lieu, contenant 13 perches 7 aunes, exploitée par le même.
26. Un verger arboré, au même endroit, contenant 8 perches 72 aunes, exploité par le même.
27. Une terre sur ladite *île de Monsin*, mesurant 6 perches 52 aunes, exploitée par le susdit Closset.
28. Une idem, au même endroit, mesurant 4 perches 35 aunes, exploitée par Guillaume Demcuse.
29. Une idem, au même endroit, contenant 8 perches 72 aunes, exploitée par le sieur Philippe Jacques Closset.
30. Une pièce de terre et pré, au même endroit, contenant 13 perches 7 aunes, exploitée par Mathieu Paës.
31. Un jardin légumier, situé au chemin de *la Petite Voie*, contenant 8 perches 72 aunes, exploité par la veuve Pierre Rondai.
32. Un verger garni d'arbres, attenant au jardin précédé, mesurant 13 perches 7 aunes, exploité par Gilles Rondai.
33. Une terre labourable, située *Alle-Cheraz*, mesurant 19 perches 61 aunes, exploitée par le sieur Henri Taury.
34. Un verger arboré, situé en *Rées*, contenant 21 perches 79 aunes, exploité par la veuve Nicolas Letawe.
35. Un idem, situé au *Doyard*, mesurant 30 perches 51 aunes, exploité par le sieur Sébastien Massin.
36. Un verger arboré, situé au chemin de *Tauveau*, contenant 21 perches 79 aunes, exploité par le sieur Nicolas Remy.
37. Une pièce de terre labourable, située à *la Verte Voie*, contenant 13 perches 07 aunes, exploitée par Lambert Louis.
38. Une idem, située au *Thier Lawly*, contenant 6 perches 51 aunes, exploitée par la veuve Noël Closset.
39. Une idem, située à *la Petite Digie*, mesurant 8 perches 72 aunes, exploitée par le sieur Joannés Godin.
40. Une idem, située sur *Rovilers*, contenant 13 perches 7 aunes, exploitée par Gilles Bologne.
41. Une idem, située à proximité des prés de *Pontisse*, contenant 13 perches 7 aunes, exploitée par le sieur Henri Cabai.
42. Une idem, située derrière le *Tige*, contenant 4 perches 35 aunes, exploitée par la veuve Michel Josse.
43. Une idem, située dans *la basse Campagne*, mesurant 17 perches 43 aunes, exploitée par la veuve Déharen.

44. Une idem, située au *Jonkai*, contenant 41 perches 41 aunes, exploitée par la même.
45. Une idem, située dans *la basse Campagne*, contenant 21 perches 79 aunes, exploitée par la veuve Oger Michau.
46. Une pièce de terre, située sur *Rovilers*, contenant 16 perches 34 aunes, exploitée par le sieur Antoine Chefneux.
47. Un jardin légumier, situé *Alle-Cheraz*, mesurant 13 perches 7 aunes, exploité par la veuve Toussaint Dery.
48. Une pièce de terre, située au *Bouy*, contenant 10 perches 89 aunes, exploitée par Henri Olivier, gendre Lambert Closset.
49. Une idem, située à *la Croix*, sur les Monts, contenant 21 perches 79 aunes, exploitée par ledit Henri Olivier.
50. Un verger arboré, situé au *Crucifix*, mesurant 26 perches 15 aunes, exploité par le sieur Gilles Dolhain.
51. Une idem, au même endroit que le précédent, contenant 17 perches 43 aunes, exploité par M. André Olivier Jehotte.
52. Une pièce de terre située en lieu dit *Fond de Lovinfosse*, contenant 30 perches 51 aunes, exploitée par Raskin Colson, de Hermée.
53. Une idem, située à proximité de *la Ferme d'Arvis*, contenant 8 perches 72 aunes, exploitée par Pierre Parent, de Milmort.
54. Une idem, située dans *la Basse Campagne*, mesurant 34 perches 87 aunes, exploitée par la veuve Joannes Maréchal, de Vivegnis.
55. Une idem, située à *la voie de Hermée*, contenant 21 perches 79 aunes, exploitée par le sieur Pierre Watrin, de Milmort.
56. Une idem, située à *la voie d'Oupeye*, contenant 15 perches 25 aunes, exploitée par le même.
57. Une idem, située derrière *Arvis*, mesurant 26 perches 13 aunes, exploitée par le même.
58. Une idem, au-dessus de *Pontisse*, contenant 10 perches 90 aunes, exploitée par Louis Darcis, de Milmort.
59. Une idem, au même endroit, contenant 13 perches 7 aunes, exploitée par le même.
60. Une idem, sur *le Fosé Lovinfosse*, mesurant 8 perches 72 aunes, exploitée par la veuve Simon Hanson.
61. Une idem, située en *Fond de Rées*, contenant 5 perches 66 aunes, exploitée par le sieur Pierre Fabry.
62. Une idem, située à *la Pierre Alle-Macralle*, contenant 17 perches 43 aunes, exploitée par la veuve Oger Michau.
63. Une idem, située en *Babilone*, Campagne des Monts, contenant 8 perches 78 aunes, exploitée par le sieur Gérard Godin.
64. Une idem, située à proximité de *la Barrière-aux-Champs*, contenant 10 perches 89 aunes, exploitée par ledit Pierre Fabry.
65. Une idem, située au lieu dit *en Lole*, contenant 28 perches 33 aunes, exploitée par le sieur Michel Humblet, de Vivegnis.
66. Un magasin à houille dit *Grande-Paire*, situé *Alle-Cheraz*, contenant 21 perches 13 aunes, exploité par M. Georges Louis Francottay.
67. Une prairie, attenant au magasin susdit, mesurant 4 perches 35 aunes.
68. Une pièce de terre labourable, sise en lieu dit *en Pré*, mesurant 13 perches 7 aunes, exploitée par la veuve Oger Michau.

COMMUNE DE VIVEGNIS.

69. Une pièce de terre, située au *Buisson-Rouma*, contenant 8 perches 72 aunes, exploitée par Jeanne Dupont.
70. Une idem, située au même endroit, contenant 13 perches 7 aunes, exploitée, par la veuve Théodore Deharen.
71. Une idem, au même lieu, contenant 5 perches 42 aunes, exploitée par le sieur Jean Burtin.
72. Une idem, située au même endroit, contenant 18 perches 50 aunes, exploitée par la veuve Bailly, née Lepourceau.
73. Une idem, contenant 6 perches 52 aunes, bornée par le chemin de Visé, les enfans Toskini et les enfans Lepourceau.

COMMUNE D'OUEPEYE.

74. Une pièce de terre labourable située à *la haute voie*, mesurant 17 perches 43 aunes, exploitée par Jacques Frénay, de la commune d'Heure-le-Romain.

COMMUNE DE HERMAL, sous Argenteau.

75. Une idem, située en lieu dit *sur la Maës*, contenant 8 perches 72 aunes, exploitée par Nicolas Dupont.

COMMUNE DE CHERATTE.

76. Dix perches 89 aunes de bois, situés à *la Haute Cheratte*, partie de 21 perches 79 aunes, appartenant à Noël Lebosly.
- La vente présente les garanties nécessaires, et il sera accordé aux acquéreurs de grandes facilités pour le paiement de leur prix.
- Tels objets adjugés d'abord séparément, pourront être réexposés en plus ou moins de lots, au gré des vendeurs.
- S'adresser pour prendre communication du cahier des charges et conditions de la vente, à M^r COURARD, notaire, à ce commis par jugement du tribunal civil de première instance séant à Liège, en date 22 janvier dernier, enregistré le 5 février en suivant.

COURARD, N^r. 46

Le 21 mars 1836, à 2 heures de relevée, il sera procédé, par le ministère de M^r BIAR, notaire à Liège, en son étude, rue Vinave d'Ile n^o 43, à la VENTE aux enchères publiques, d'environ 24 VERGES, mesurés locaux, de TERRE labourable et VERGER, ne formant qu'un ensemble, situé au faubourg St-Laurent, quartier de l'Ouest de la ville de Liège, joignant d'un côté au grand chemin du faubourg etc., et d'un autre à la maison cotée 1068 bis.

Ce terrain, dans lequel se trouve un puits qui ne tarit jamais, et d'où l'on découvre une grande partie de la ville et des alentours, convient, par sa situation agréable et son étendue, pour y bâtir une ou même deux maisons de campagne; il serait aussi, par sa proximité du nouveau chemin de fer très-avantageux pour y ériger tout établissement de commerce quelconque.

L'acquéreur aura toute sécurité.

S'adresser, pour voir ce bien, au propriétaire qui habite la maison n^o 1069 bis, même faubourg, et pour connaître les titres et conditions en l'étude dudit M^r BIAR.

BOURSES.

PARIS, LE 7 MARS.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant...	110 15	107 50
" fin courant...	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	81 00	80 75
" fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp. ...	100 00	100 05
" fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 ^o J. 1 ^{er} nov. comp.	44 78	44 38
" fin cour.	00 00	00 00
" Dte. diff. sans int. compt. ...	00 00	00 00
" Dte. pass. sans int. compt. ...	14 12	14 38
" Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
" fin cour.	00 00	00 00
" Empr. royal. J. de juill. 1834.	34 00	34 00
" fin cour.	00 00	00 00
" Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
" fin cour.	00 00	00 00
" Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
" fin courant.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	103 3/4	103 1/2
" fin courant.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt. ...	104 0/0	104 0/0
" fin cour.	000 0/0	000 0/0
Banque de Belgique.	115 0/0	115 0/0

LONDRES, LE 4 MARS.

3 ^o consolidés ...	91 3/4	Escompte.	00 0/0
Bcl. em. 1832 C. D.	103 1/4	Différées.	22 5/8
Holl. Dette active.	55 7/8	Passives.	14 3/4
Id. 5 p. c.	00 0/0	Russie.	108 1/2
Portugais, 5 p. c.	79 0/0	Brsil. Emp. 1821.	88 0/0
Id. 3 p. c.	48 1/2	Mexicains, 5 p. c.	35 0/0
Espagne. Cortés.	44 7/8	Colomb.	00 1/0

AMSTERDAM, LE 7 MARS.

Dette active.	56 7/16	Rente française.	00 0/0
" différée.	0 00/00	Métalliques.	100 1/4
Billet de chance.	25 3/16	Russie, H. et Ce. ...	105 0/0
Syndic. d'amort.	97 7/8	Esp. rente perp. ...	00 0/0
" 3 1/2.	83 3/8	Naples falconnet. ...	00 0/0
Soc. de comm.	131 3/4	Brsiliens.	87 3/4

ANVERS, LE 8 MARS.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	78 9/16 p. P		
Rotterdam.	78 9/16 p. P		
Paris p ^r fr. 100 ...	118 perte	A fl. 5/8 pert. P	4 9/16 perte
Londres p ^r Estr. ...	fl. 12 10	fl. 12 02 1/2	
Ham. p ^r 40 HB. ...	35 1/8	34 15/16	34 13/16
Bruxelles.	114 1/10 p		
Gand.			

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			" fl. 500		147 1/2 P
D'ANVERS.			BRÉSIL. 5		87 1/2 P
Dette act. 5	104 3/4	A	E. à L. 1824		
" différ.	43 1/4		ESPAGNE. 5		
BELGIQUE.			B. Gueb. 5		
Emp. 48 m. 5	101 5/8		R. P. à Am 5		44443/444
A. B. 1835.			Emp. 1834		
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE. 2 1/2			Cortés à P.		
Dette act. 4 1/2			" à L.		
Rte. remb. 2 1/2	98 0/0	P	dito Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq. 5	103 1/8		Cert. Falc. 5		94 0/0
Lots fl. 100.	0/0		ÉTAT-ROM.		
" fl. 250. 4	428	A	levé 1832. 5		102 1/2 P
" fl. 500. 4	684	A	à An. 1834. 5		99 3/4 A
POLOGNE.					
Lots fl. 300.	422				

BRUXELLES, LE 8 MARS.

Emp. R., fin cour.	101 1/2	P	Loat. r. av. cgur.	98 0/0 A
" pr. à 4 mois	000 0/0	D	" inscrip.	87 7/8 P
Dette active.	53 7/8	A	Métalliques.	103 P
Empr. de 1832.	39 1/2	P	Naples.	94 0/0 A
Act. Société Gén.	790	P	Rome.	102 0/0 A
So. de Com. de civ	130 3/4	P	Brsil. Rotsch.	87 0/0 A
Ban. de Belgique	114 3/4	P	Emp. Ard. 1835.	44 0/0 P
So. du c. de S.-O	107 1/2	P	Emp. Gueb.	000 0/0
S. Hauts-Four.	119 1/2	P	" à Ams.	00 0/0
Wasme-Hornu.	98 0/0	P	Fin cour.	00 0/0
Banq. souc.	97 1/4	P	D. différée.	17 1/2 P
S. du Cha. Flenu.	110 0/0	P	Id. 1835.	22 0/0 P
Sclessin.	104		Cortés à Paris. ...	00 0/0
Société nationale.	117 0/0		" à Londres. ...	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0		Coup. Cortés. ...	00 0/0
Levant de Flenu.	100	P	CHANGES.	
Charb. d'Ougrée.	105 0/0	P	Amsterdam.	0/0 p.
Sars-Longchamps	102 0/0	A	Londres et.	0 0/0
Fourn. des Vennes	103 0/0	A	" 2 mois.	0 0/0
Dette active. Hol.	35 1/2	A	Paris.	
Synd. d'amort.	00			

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 7 ET 8 MARS.

Le bateau à vapeur anglais William Jolliffe, c. Downie, v. de Londres, ch. de coton, salpêtre, etc.

Le koff hanovrien Venus, c. Muggenberg, v. d'Emden, ch. d'avoine.

Le koff hanovrien Wilhelmina, c. Ukema, v. de Leer, ch. d'avoine.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

300 balles café Brésil, bas ord., 31 cents.

150 " café Brésil, à 32 1/2.

VIENNE, LE 26 FÉVRIER.

Métalliques, 103 0/0. — Actions de la banque, 136 1/2 0/0.

H. LIENAC, Imp. du Jour, rue du 2^o d'Or, n^o 622, à Liège.